



www.snptas-cgt.net

Syndicat National des Personnels Techniques,  
Administratifs et de Service  
de l'Équipement et de l'Environnement

ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer  
ministère du logement et de l'habitat durable



## COP 22 sur le changement climatique

La COP 22 s'est tenue en novembre 2016 à Marrakech. Elle est la 22<sup>ème</sup> conférence des parties de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Lors de cette rencontre, 200 pays étaient représentés.

### RAPPEL DE LA COP 21

La COP 21 s'est tenue en décembre 2015 à Paris, et a donné lieu aux accords de Paris en matière de climat. L'objectif principal de cette conférence est de tendre vers une augmentation de la température de 1,5°C et de ne pas dépasser 2°C. Pour cela il faudra atteindre la neutralité carbone, qui consiste à compenser les émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère d'ici la moitié du siècle.

Les 196 pays participants à la COP 21 se sont fixés dès 2020 de revoir tous les 5 ans leurs contributions carbone afin d'atteindre cet objectif et les accords de Paris (plans

d'action nationaux pour le climat) ont scellé l'engagement des États. La COP 21 était annoncée comme la conférence de l'engagement et représentait un enjeu majeur en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

L'accord de Paris s'appliquera à partir de 2020. La date de 2020 coïncide avec la fin des engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre issus du protocole de Kyoto. Ce protocole est entré en vigueur en 2005 mais ses effets sont restés très limités du fait du seul engagement de pays développés (la Chine en était exclue). <sup>1)</sup>

conclu l'an dernier. Les États ont confirmé leur engagement mais les avancées concrètes sont maigres.

La 23<sup>ème</sup> conférence se déroulera en Allemagne, mais elle sera organisée par les îles Fidji, territoire directement impacté par les conséquences du réchauffement climatique (renforcement des tempêtes, hausse du niveau de la mer...)

### DES DOMAINES PEU OU NON ABORDÉS

Cette nouvelle conférence a insuffisamment abordé certaines thématiques essentielles en lien avec le réchauffement climatique telles que le financement, les émissions carbone, la ressource en eau, la démographie...

Concernant la ressource en eau, une seule journée de la conférence a été réservée à cette thématique. Cette journée a permis la présentation de différentes initiatives, de bilans établis et de mobilisation de partenariat, notamment au travers d'identification de bonnes pratiques, soutien au développement de nouveaux projets.

### COP 22 ET ENJEUX

Cette conférence moins médiatisée que la COP 21 s'inscrivait dans sa continuité.

Elle était annoncée comme la conférence de l'action, avec pour thème l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière

d'adaptation. Elle avait également pour mission de développer des outils opérationnels dans le cadre du plan Paris Lima et du plan Paris Marrakech.

Les différentes parties se sont mises d'accord pour mettre au point d'ici 2018 (COP 24) les règles d'application de l'accord

<sup>1)</sup> Voir l'analyse du SNPTAS du 17 février 2016 : <http://www.snptas-cgt.net/133010/spip.php?article512>



**MARRAKECH 2016**  
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
**COP22-CMP11**

**La question du financement\*** bien qu'abordée à différents moments lors de cette conférence, pose encore question. En effet, l'utilisation du financement n'est pas consensuelle :

**Les pays les plus riches** souhaitent que les fonds engagés soient destinés à la lutte contre le réchauffement, dans un souci de prévention ;

**Les pays les plus pauvres**, déjà confrontés aux dérèglements climatiques souhaitent bénéficier de financements pour des actions d'adaptation au réchauffement (par exemple, l'installation de digues ...)

#### **Le carbone,**

La taxation des rejets de carbone dans l'atmosphère aurait pu être une mesure phare puisque cette pollution n'est toujours pas taxée. Les énergies fossiles ou fissiles sont toujours priorisées par les États. Ce problème majeur n'a pas évolué. Pour atteindre concrètement l'objectif de 1,5°C il faudrait rajouter seulement 400 gigatonnes (GT) d'équivalent CO2 dans l'atmosphère. Sauf qu'au un rythme actuel de 40 GT par an, il faudrait des mesures drastiques. Cela supposerait concrètement de laisser 66 à 80 % des réserves d'énergie fossile inexploitées.

#### **La démographie**

Le 20ème siècle a vu la population mondiale multipliée par 4. Les hypothèses de développement pour 2050 oscillent entre 8 et 10 milliards

d'individus. Ce niveau de croissance démographique fait craindre une pénurie des ressources. Il nous ramène à la limite de nos ressources. Le rythme actuel de croissance démographique et les prélèvements sur nos ressources naturelles atteindront un stade critique vers 2050. Il faut craindre que la régulation se fasse aux dépens de la population humaine par un déclin de ses effectifs et de sa capacité industrielle tant que celle-ci s'orientera principalement sur le prélèvement des ressources fossiles et fissiles.

#### **INCIDENCE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE**

L'élection de Donald TRUMP à la tête des États Unis a inquiété de nombreux participants à la conférence craignant que celui-ci ne mette à exécution ses promesses de campagne et se désengage de l'accord déjà ratifié. Lors de sa campagne présidentielle, le candidat avait alors qualifié le réchauffement climatique de « canular ». De nombreuses incertitudes demeurent sur ce que sera l'investissement ou l'abandon des États-Unis face à l'accord signé l'an dernier. Rappelons que l'accord de Paris est

basé sur le volontariat des efforts à engager, il n'est donc pas certain que ce nouveau gouvernement oriente ses efforts dans le sens de l'accord.

## **LES LIMITES DE CETTE CONFÉRENCE**

En terme de constat, le changement climatique représente une triple injustice :

- du nord envers le sud
- des générations actuelles envers les générations futures
- et d'une minorité qui s'enrichit avec les énergies fossiles au détriment des plus pauvres.

L'accord de Paris, texte d'une quarantaine de pages, ne contient rien sur la vie des hommes sur la terre comme l'agriculture, l'industrie, la biodiversité, les transports, le logement... Les mots « pétrole, gaz ou énergies fossiles » ne sont à aucun moment mentionnés dans cet accord.

Dès 2002, l'enjeu de la conférence de Rio était de conduire les sociétés vers un développement durable afin de stopper l'érosion de la biodiversité et d'inverser la tendance à l'horizon 2010. Tous les scientifiques ont constaté l'échec de ces engagements.

Malgré les multiples conférences dans le domaine environnemental, (la 22ème sur le climat) les sommets internationaux, les stratégies déclinées au niveau national, pouvons nous considérer un semblant d'amélioration ?

**Pour atteindre concrètement l'objectif de 1,5°C ... Cela supposerait concrètement de laisser 66 à 80 % des réserves d'énergie fossile inexploitées.**

\* C'est ce financement que semble vouloir remettre en cause le nouveau Président des États Unis d'Amérique

## **DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT A LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DES EFFETS D'ANNONCES SANS MOYEN.**

D'un point de vue national, les lois issues du Grenelle de l'environnement et tout récemment, la loi sur la transition énergétique (déjà très en dessous des nécessités), ne prévoient aucun moyen pour mettre en œuvre le peu qui est voté :

- Au niveau du transport de marchandise avec un objectif fixé en 2022 d'avoir 25 % du fret non routier (contre 14% en 2008) nous en sommes

en 2014 à 12,2 % (9,8% ferroviaire et 2,4 % fluvial) alors que le trafic global diminue légèrement.

- En ce qui concerne le transport de passagers on passe de 85% en transport individuel en 2000 à 83% en 2014 mais le trafic augmentant, le transport individuel n'a pas diminué en valeur absolue.

Avec ces chiffres, on comprend mieux les pics de pollution de ces derniers temps, que ce soit dans les villes ou dans la vallée de l'Arve (liés aux transports routiers). Une vraie politique de transport ayant pour but de réduire les Gaz à effet de serre aurait aussi un impact positif sur la santé. Il faudrait donc une politique ambitieuse avec des moyens en terme de transport alternatif

au routier. Dans la loi de transition énergétique il n'y a pourtant rien sur le développement des transports ferroviaires, que ce soit pour les voyageurs ou les marchandises.

Le Gouvernement a préféré mettre des bus sur les routes avec la Loi Macron économiquement peu viable (Megabus a licencié 175 salariés) et avec à la clef de mauvaises conditions de travail pour les chauffeurs. Pour être en adéquation avec sa parole écologique le gouvernement aurait dû mettre en place un vrai plan de relance et de développement du ferroviaire mais il préfère donner 800 millions d'euros (payés par les collectivités locales et une augmentation des péages) aux concessionnaires autoroutiers pour leurs réseaux.

Si les prises de conscience sur la nécessité d'intervenir sur ces questions environnementales ont évolué au fil des ans dans la population, **les avancées concrètes sont rares. Les décisions relevant de la sphère politique sont soumises aux intérêts de la sphère économique.** Celle-ci, guidée par un modèle de développement capitaliste productiviste (comme le démontre les grands projets inutiles), établit ses priorités sur un désir effréné de croissance, servant les intérêts de quelques grands groupes industriels.